

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

ENTREPRISE FRANCHE D'EXPORTATION



I – DEMANDE D'AGREMENT



Réf. : O2/GU/EN101
Version : 01
Date d'application : 05 07 2018

A. POUR TOUTES LES ENTREPRISES

- ✓ Une demande d'agrément adressée au Ministre en charge des Finances S/c du Directeur Général de APIX sa, comportant la nature détaillée de l'activité et le ou les lieux d'implantation ;
- ✓ Le spécimen de signature autorisant 1 ou 2 personnes à valider les requêtes ;
- ✓ Une photocopie légalisée des statuts notariés (SA, SARL, etc...) ou la photocopie légalisée des statuts du GIE ;
- ✓ Un certificat d'inscription au Registre du Commerce ;
- ✓ Une copie de l'avis d'immatriculation au N.I.N.E.A;
- ✓ Une fiche technique dactylographiée en dix (10) exemplaires, faisant ressortir les marchés ciblés, la répartition du chiffre d'affaires suivant les ventes locales et les exportations. ainsi que le détail des investissements, si ces derniers sont nécessaires pour réaliser les objectifs d'exportation

B. POUR LES ENTREPRISES EXISTANTES (EN SUS DE LA RUBRIQUE I)

- ✓ L'original d'un quitus fiscal datant de moins de 6 mois ;
- ✓ Les états financiers certifiés du dernier exercice comptable ;
- ✓ Un relevé certifié par l'Administration des Douanes, des déclarations d'exportation des 2 dernières années portant sur les valeurs et poids exportés ;
- ✓ Un relevé des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des deux dernières années, certifié par l'administration des Impôts ;
- ✓ Le certificat de fabrication ou de production (pour les entreprises agricoles) de chaque produit exporté délivré par l'ASEPEX

C. POUR LES ENTREPRISES DE TÉLÉ SERVICES NOUVELLES (EN SUS DE LA RUBRIQUE I)

- ✓ Les lettres d'intention des clients.

D. POUR LES ENTREPRISES DE TÉLÉ SERVICES EXISTANTES (EN SUS DE LA RUBRIQUE I)

- ✓ L'original d'un quitus fiscal datant de moins de 06 mois ;
- ✓ Les états financiers visés du dernier exercice comptable ;
- ✓ Un relevé des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée des deux dernières années, certifié exact par l'administration fiscale ;
- ✓ Les copies des contrats signés avec les clients et les bons de commande y afférents ;
- ✓ Les copies des facturations établies au nom des clients ;



Réf. : O2/GU/EN101
Version : 01
Date d'application : 05 07 2018

- ✓ Les avis de crédits des banques.

E. POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES (EN SUS DE LA RUBRIQUE I):

- ✓ Le titre d'occupation du terrain d'assiette.

F. POUR LES ENTREPRISES AQUACOLES (EN SUS DE LA RUBRIQUE I):

- ✓ L'autorisation ministérielle pour l'exploitation prévu par le Code de la pêche

G. POUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

- ✓ Licence de pêche en cours de validité (Cf. art. 35 loi 2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche Maritime)

II – DEMANDE DE DOTATION TRIMESTRIELLE DE CARBURANT

- ✓ Lettre de demande motivée (surtout si les quantités demandées sont plus importantes que celles précédemment accordées ou si la société n'avait pas bénéficié de dotation au trimestre précédent) ;
- ✓ Projet de dotation bien rempli (modèle disponible au Guichet Unique de APIX sa) ;
- ✓ Copie de la dernière dotation signée ;
- ✓ Copie de l'arrêté ou du décret d'agrément ;
- ✓ Les cartes grises des véhicules figurant sur le projet de dotation ;
- ✓ En cas d'intégration dans la dotation de nouveaux véhicules ou engins, joindre les cartes grises des véhicules nouvellement acquis, les déclarations d'importation ou factures visées par la DGD des nouveaux matériels ;
- ✓ Copies des déclarations d'exportation de l'année n-1 si la part des exportations ne ressort pas dans les états financiers ;
- ✓ Copie légalisée de l'attestation de la DGID signée ;
- ✓ Etats financiers de l'année n-1, comprenant :
 - *Le Compte de résultat
 - *Le tableau des productions de l'exercice
 - *L'état des consommations intermédiaires ou un état de répartition des ventes certifié par un cabinet comptable
 - *Pour les projets de télé-services, joindre les justificatifs des recettes à l'export.